



Madame Mollette
@MadameMollette@piaille.fr

Incontestablement le meilleur tweet de Zemmour

Eric Zemmour

@ZemmourEric

Par jugement du 16 janvier 2026, le tribunal judiciaire de Paris a jugé que M. Eric Zemmour avait commis une contrefaçon du film documentaire « Le Collège d'à côté », relatif à une expérimentation de mixité scolaire, en publiant un montage de plusieurs extraits de ce film sortis de leur contexte pour appuyer un message politique qui ne le justifiait pas, portant atteinte aux droits de l'auteur, du producteur ainsi que, plus généralement, aux intérêts moraux des auteurs de films documentaires.

7:19 AM · 11 févr. 2026 · 111,4 k vues

Hide

ALT

Feb 11, 2026, 10:42 AM · · Web

48 boosts · 0 quotes · 49 favorites

ALT

...

LôtConLà

@YannC

8h

@MadameMollette je pense qu'il ne pourra jamais faire aussi bien et je suggère qu'il en profite dorénavant pour fermer sa g... enfin au moins ses comptes de réseaux sociaux.

↳ 1

↔

★

🔗

...



Niavy

@niavy@masto.bike

8h

@YannC Mwahahahaha le seeeeeeeeel 😅 @MadameMollette

↳ 0

↔

★

🔗

...



Pierre est dans les limbes

@Pngt@mamot.fr

5m

@MadameMollette que c'est bon !

↳ 0

↔

★

🔗

...



Yapluca

@yapluca@mastodon.top

5h

@MadameMollette

J'ai trouvé ce communiqué de presse de LaScam partie prenante dans l'affaire qui donne des explications sur le contexte Rien sur les condamnations

communhttps://www.lascam.fr/uploads/2026/01/CP_condamnation_Eric_Zemmour_19_01_26-1.pdf

Hide

LaScam*

Communiqué de presse

Paris, le 19 janvier 2026

Zemmour rattrapé par le réel, condamné pour violation du droit d'auteur des documentaristes

Le tribunal judiciaire de Paris a reconnu Éric Zemmour coupable de contrefaçon pour avoir diffusé des extraits du documentaire « Le Collège d'à côté », à des fins politiques stigmatisantes. LaScam était associée au nom de ses auteurs membres à l'action judiciaire menée par l'auteur réalisateur du film, Marc Aderghal, et son producteur, les Films de l'Œil sauvage. Le juge a répondu positivement à toutes nos requêtes.

« Par jugement du 16 janvier 2026, le tribunal judiciaire de Paris a jugé que M. Eric Zemmour avait commis une contrefaçon du film documentaire « Le Collège d'à côté », relatif à une expérimentation de mixité scolaire, en publiant un montage de plusieurs extraits de ce film sortis de leur contexte pour appuyer un message politique qui ne le justifiait pas, portant atteinte aux droits de l'auteur, du producteur ainsi que, plus généralement, aux intérêts moraux des auteurs de films documentaires. »

Le tribunal a condamné Éric Zemmour à publier cette communication sur ses comptes sociaux. Cette décision de publication peu courante sanctionne une grave atteinte au droit des auteurs. L'extrait du film documentaire de Marc Aderghal reprenait des interviews de jeunes adolescents qui s'exprimaient devant la caméra en pleine confiance envers l'auteur et l'équipe du film, dans le cadre d'un programme pédagogique de lutte contre les discriminations. Au mépris du droit d'auteur et à l'opposé de l'esprit du film qui promeut la déconstruction des préjugés racistes et la tolérance, Éric Zemmour a détourné leurs propos pour alimenter auprès de ses abonnés son discours politique et stigmatiser des personnes de couleur. Une instrumentalisation politique illicite et inacceptable du réel.

Cette condamnation pour contrefaçon est, pour la communauté des auteurs et autrices de documentaires et de reportages, une victoire du réel sur ceux qui le travestissent et tentent de l'instrumentaliser sur les réseaux sociaux et dans les médias. A la veille des campagnes électorales, LaScam demeurerait vigilante au respect des œuvres de son répertoire et des droits de ses membres, dont le but n'est pas de donner raison à une propagande univoque, mais de démontrer, de prouver et de retrancrire la réalité sans occulter ses nuances.

Contact presse :

LaScam - presse@lascam.fr - 01 56 69 64 34

...

↳ 0

↔

★

🔗

...



mmu_man

@mmu_man@m.g3l.org

5h

@MadameMollette woa ça lui arrive de ne pas dire que des

conneries... bon on l'a bien aidé sur ce coup là.

↳ 0

↔

★

🔗

...



Guillaume Betous

@gbetous@mastodon.tetaneutral.net

5h

@MadameMollette J'adore le fait qu'il ait été attaqué pour contrefaçon. Style il a tellement détourné le docu original en le remontant différemment que ça a été considéré comme un œuvre à part entière.

↳ 0

↔

★

🔗

...



Yapluca

@yapluca@mastodon.top

6h

@MadameMollette

C'est bien de publier un attendu (?) du jugement. Il manque quand même la /les condamnations qui vont avec ... en plus, visiblement de l'obligation de publier le jugement sur ses réseaux sociaux !

↳ 1

↔

★

🔗

...

Madame Mollette

@MadameMollette@piaille.fr

6h

@yapluca

Je suppose qu'il s'est conformé au niveau de publicité requis dans le jugement

↳ 1

↔

★

🔗

...

Yapluca

@yapluca@mastodon.top

5h*

@MadameMollette

Oui, c'est frustrant

↳ 0

↔

★

🔗

...

Search

Trending

Live feeds

About

Mastodon is the best way to keep up with what's happening.

Follow anyone across the fediverse and see it all in chronological order. No algorithms, ads, or clickbait in sight.

Create account

Login